BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1125

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

430 152 561 RCS Reims.
M.E. FINANCES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 88, Place d'Erlon, 51100 Reims.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte d'avocat électronique contresigné par Maître Christophe BONHOMME, Avocat à REIMS, en date du 28 mars 2023, La société M. E. FINANCES, sus-désignée, et la société S. A. COTEAUX sus-désignée, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société M.E. FINANCES par la société S.A. COTEAUX. La société M.E. FINANCES ferait apport à la société S.A. COTEAUX de la totalité de son actif, soit 698.524 €, à charge de la totalité de son passif, soit 19.675 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 678.848 €. En rémunération de cet apport net, 932 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par [a société S.A. COTEAUX à titre d'augmentation de son capital social de 93.200 €. La prime de fusion s'élèverait globalement à 584.519,42 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 7 actions de la société S.A. COTEAUX pour 6 parts de la société M.E. FINANCES. Parmi les biens transmis par la société M.E. FINANCES figurent 950 actions de la société S.A. COTEAUX. En conséquence, lesdites 950 actions seraient annulées et le capital de la société S. A. COTEAUX serait réduit de 95.000 €. La différence entre la valeur d'apport desdites 950 actions et le montant de la réduction de capital, soit 600.168 €, s'imputerait sur la prime de fusion dont le montant serait ramené à O €. Le surplus, soit la somme de 15.638,58 €, serait imputé sur les réserves disponibles à due concurrence. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires. des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société M.E. FINANCES depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société S.A. COTEAUX. La société M.E. FINANCES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de REIMS au nom des deux sociétés le 29 mars 2023..

